



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE**

N° Spécial

08 Février 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 08 Février 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE	Page
PCPIIT N° 2019-06	06.02.2019	Arrêté portant désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire des locaux situés dans le bâtiment du centre international d'études pédagogiques, 1 avenue Léon Journault à SEVRES, correspondant à la parcelle cadastrée section AC n°498, d'une surface de 728 m ² .	3

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET
INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT n° 2019-06 du 6 février 2019 portant désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire des locaux situés dans le bâtiment du centre international d'études pédagogiques, 1 avenue Léon Journault à SEVRES, correspondant à la parcelle cadastrée section AC n°498, d'une surface de 728 m².

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** les articles L1321-1 et L1321-6 du code général des collectivités territoriales ;
VU le décret du 23 août 2017 portant nomination de M Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
VU la circulaire NOR/INT/B/89/00144/C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges et des lycées ;
VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 17 septembre 2018 autorisant le président du Conseil départemental à demander au préfet la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire de locaux correspondant à la parcelle cadastrée section AC n°498, d'une surface de 728 m², situés dans le bâtiment du centre international d'études pédagogiques, 1 avenue Léon Journault à SEVRES.
VU le courrier du président du Conseil Départemental au préfet en date du 26 octobre 2018 ;
VU l'avis favorable de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine du 1^{er} février 2019 ;
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Est autorisée la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire de la parcelle cadastrée section AC n°498, pour ce qui concerne les 728 m² situés au 1^{er} et au 2^{ème} étage du bâtiment du centre international d'études pédagogiques, situé 1 avenue Léon Journault à SEVRES.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine et le président du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 6 février 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>